FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM	584
Moto-Club	MOTO CLUB SAINT THIBERYEN
N° d'affiliation	C0831
Date	VENDREDI 3 AOÛT 2018
Lieu	SAINT-THIBERY (34)
Organisateur technique	M CARRIER JOEL
E-mail	motoclubsthibery@laposte.net
Téléphone	06 08 89 41 53

CDF SX 85 & JUNIOR

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	BOFILL Didier	Licence :	004232
Délégué FFM (Président du Jury)	Arbitre : ASTIER Joël	Licence :	002451
Membre du Jury	Délégué FFM : STADLER Patrick	Licence :	022554
Membre du Jury	**********	Licence :	**********
Commissaire technique responsable	Patrick MATTHAEI / Maurice SEBASTIEN	Licence :	033880 / 022118
Responsable du chronométrage	LMOC : REY Liliane	Licence :	191524

Article 3 Catégories & Engagements

SX 85cc

Age ---------- De 12 à 15 ans*
Licences ------ Inter Jeune / LUE / NJ3C
NCO / PEX / INJ / CEX
Cylindrée ----- 85cc 2T

**La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur. Pour la limite d'âge maximum, les pilotes ne devront pas avoir 16 ans au cours de l'année (né au plus tard en 2003).*

SX Junior 125

Age ---------- De 13 à 17 ans*
Licences ------ Inter Jeune / LUE / NJ3C
NCO/PEX/INJ/CEX
Cylindrée ---- 125cc 2T

**La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur. Pour la limite d'âge maximum, les pilotes ne devront pas avoir 18 ans au cours de l'année (né au plus tard en 2001).*

Courses annexes :

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
SX Cup Open	15 ans	50 ans	125cc à 450cc	NCO-LUE-INJ-INT Tarif : 20€ (dont transpondeur : 7€)

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :
☒ **NON** ☐ **OUI** (*60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus*)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... **DOCTEUR MICHEL ROMIEU (ADAMU 30)**

Nombre de secouristes **8**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Hôpital le plus proche ..... **18 km**

Temps de trajet (en min) ..... **15 min**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **Circuit de Supercross**

Adresse ..... **La Viere, 34630 St-Thibéry**

Capacité Moto :
Pendant les essais : 18
En manche : 16

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... **500 m**

Largeur minimum de la piste ..... **4 m**

Largeur de la grille ..... **17 m**

Longueur de la ligne droite de départ ..... **40 m**

Nombre d'OCP* **20**

**Officiels Commissaires de Piste*

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 14 Juin 2018	Date : Le 27/06/2018	Date : 04/07/2018
	PC/ Guy ABADIE	Numéro : 18/0702

MOTO CLUB SAINT THIBERY
Domaine de la Viere
34630 Saint Thibéry
Email : motoclubsthibery@laposte.net
06 09 88 70 74

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

RECU le
18 JUIN 2018

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME

MOTO-CLUB SAINT THIBERYEN

Domaine de la Vière
34630 SAINT-THIBERY

HORAIRES " SX CUP SUPERCROSS "

Ouverture du parc pilotes Vendredi 03 août le matin à 8h00

CONTROLES ADMINISTRATIFS et TECHNIQUES **vendredi de : 9h00 à 12h00**

Programme ESSAIS SUPERCROSS

14h00	Essais Libres Cup A	10 min	
14h15	Essais Libres Cup B	10 min	
14h30	Essais Libres 85 Academy A	10 min	
14h45	Essais Libres 85 Academy B	10 min	
15h00	Essais Libres 125 Junior A	10 min	
15h15	Essais Libres 125 Junior B	10 min	
15h30	Essais Chrono Cup A	10 min (7 premiers qualifiés)	
15h45	Essais Chrono Cup B	10 min (7 premiers qualifiés)	
16h00	Essais Libres 85 Academy A	10 min	
16h15	Essais Libres 85 Academy B	10 min	
16h30	Essais Chrono 125 Junior A	10 min	
16h45	Essais Chrono 125 Junior B	10 min	
17h00	Essais Chrono 85 Academy A	8 min	
17h15	Essais Chrono 85 Academy B	8 min	
17h30	Consolante Repèchage Cup	7 min (2 premiers)	16 pilotes
18h00	Essais FREESTYLE		
18h30	1ére Manche 85 Academy	7 min + 1 tour	15 pilotes
18h45	Démonstration BMX		

PAUSE RESTAURATION

Programme SOIREE SX CUP SUPERCROSS

20h00	Présentation soirée + FMX et BMX		
20h30	1ère Manche CUP	(8 min + 1 tour)	16 pilotes
20h45	2ème Manche 85 Academy	(7 min + 1 tour)	15 pilotes
21h00	1ère Manche 125 Junior	(8 min + 1 tour)	15 pilotes
21h15	SHOW 1 Freestyle + BMX		
		Entracte 30 min	
22h15	Manche CUP – Américaine		16 pilotes
22h45	2ème Manche 125 Junior	(8 min + 1 tour)	15 pilotes
23h00	SHOW 2 Freestyle + BMX		
		Entracte 15 min	
23h45	Finale CUP	(10 min +1 tour)	16 pilotes
Minuit	SHOW 3 Freestyle + BMX		

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

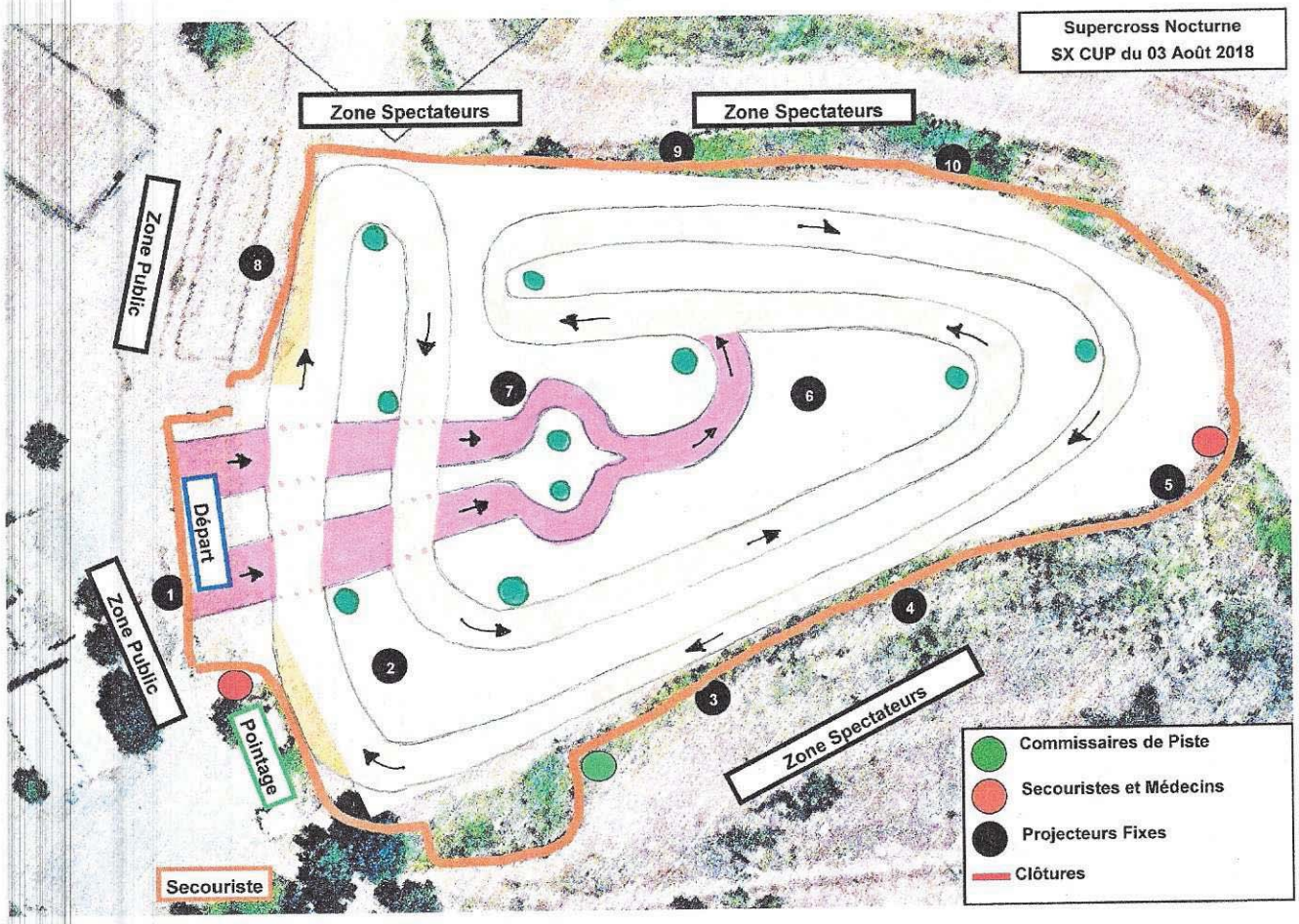

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B
BALMA

assurances LESTIENNE
spécialiste de l'assurance des sports mécaniques et loisirs motorisés

ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE
ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION
AVEC VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR
(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 – 51873 REIMS CEDEX
Atteste par la présente que

MOTO CLUB SAINT THIBERY
Domaine de la viere
34630 ST THIBERY

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances **B1921RT004900R-RCO961** auprès de la compagnie TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, « **Supercross nocturne national**» se déroulant **du 03/08/2018 à 9h00 au 04/08/2018 à 02h00.**

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance qui sera établi, de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur, que le souscripteur s'engage à signer ultérieurement auprès de la compagnie désignée ci-dessus, pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 7.500.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 1.000.000 € pour les dommages matériels et immatériels consécutifs confondus autres que ceux relevant de la responsabilité automobile, avec une limitation à 250 000 € pour les dommages immatériels consécutifs.
- 10.000 € au titre de la garantie Défense Recours.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport. Exclusion :
Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, IRIS, et TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 30/05/2018

Signature du courtier

S.A.S ASSURANCES LESTIENNE
BP 34
51 REIMS CEDEX
Tél. 03 26 1 38 Fax 09 70 62 90 43
RCS Reims 529 842 - APE : 6622 Z - orias 10053181
Email : assurances.lestienne@orange.fr

Signature de la compagnie d'assurance

1/6/18

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B
BALMA